



**CONSEIL COMMUNAL TALENCE OUEST**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE**  
**DU 13 JUIN 2018**

Madame DESGUERS, Présidente du Conseil Communal OUEST, ouvre la séance. Deux sujets sont à l'ordre du jour :

- la présentation d'un plan potelets
- le figeage du stationnement dans le périmètre de la zone bleue

**Plan potelets**

Monsieur JESTIN, adjoint délégué au Stationnement et à la Circulation, présente le contexte, les principes et les objectifs du plan potelets à l'aide du diaporama ci-joint. Il répond au souci de Monsieur le Maire de sécurisation des trottoirs et espaces piétonniers et à sa volonté de confier aux habitants le choix des emplacements.

Il annonce qu'un groupe de travail va être créé à cette occasion et sera composé de membres du Conseil Communal et d'habitants qui peuvent s'inscrire sur le registre à leur disposition dans la salle.

Ce groupe de travail devra, à partir des « marches urbaines », identifier les secteurs à équiper sur le périmètre concerné. Un technicien de la Ville accompagnera les groupes de travail.

En terme de calendrier, Monsieur JESTIN précise que le groupe de travail devra rendre ses propositions avant la fin du mois de septembre. Une réunion publique du Conseil Communal Ouest pourra être organisée également pour tenir informé l'ensemble des habitants sur les propositions.

Les Services Techniques analyseront les propositions et la pose du mobilier se fera dans le courant du dernier trimestre 2018.

En réponse à une question du public, Monsieur JESTIN précise qu'il y aura 24 implantations, soit 24 carottages sachant qu'un potelet correspond à un carottage, une barrière à 2. Pour l'ensemble du territoire, 150 000 € sont inscrits dans le budget primitif 2018 sur ce sujet. Les 5 Conseils Communaux sont donc concernés. A la demande des habitants, la problématique du stationnement des vélos va être intégrée à l'étude d'implantations et elle sera concomitante au projet de végétalisation des quartiers.

## **Suppression des alternats – Figeage du stationnement**

Le périmètre et le fonctionnement de la zone bleue ont été présentés en réunion publique le 26 mars 2018, Monsieur JESTIN rappelle qu'en préalable à la réalisation de cette zone bleue, il est préférable de figer le stationnement dans les rues concernées. La réunion du jour a pour objet de présenter le projet et d'échanger avec les riverains pour connaître leur point de vue et observations sur les propositions.

Rien n'est figé en l'espèce et le débat est ouvert.

Auparavant, il fait le point sur les rues Rémi Belleau et Ronsard : lors de la réunion du 26 mars, il avait donné 4 conditions pour ne pas réglementer le stationnement dans ces deux rues (compte rendu accessible en cliquant sur le lien ci-après <http://www.talence.fr/votre-mairie/conseils-communaux/conseil-communal-ouest/comptes-rendus-conseil-communal-ouest.html>).

Il apparaît que ces conditions semblent se dégager et qu'il ne soit donc plus nécessaire de réglementer les deux rues.

En effet, outre la mise en zone bleue du quartier du Bijou, Aquitanis va fermer l'accès à la Résidence Jean Monnet et réhabiliter la partie de la charmille lui appartenant.

La Ville va faire de même sur la partie dont elle est propriétaire, et ce, en cohérence avec la fin des travaux au Château Raba.

Par ailleurs, Kedge Business School, totalement consciente de l'impact sur le quartier de l'augmentation du nombre de ses étudiants, a engagé une réflexion sur la mobilité. Cette mission a été confiée à un bureau d'études spécialisé. Le diagnostic est attendu pour la fin du mois de juillet. Des propositions impliquant l'ensemble des usagers de l'école doivent déboucher de celui-ci.

Monsieur JESTIN considère que cette réflexion s'insère complètement dans la logique de définition du plan global d'accès au domaine universitaire qui devra prendre en compte également la réouverture de la gare de la Médoquine.

Pour en revenir au quartier du Bijou, Monsieur JESTIN indique que l'analyse des rues, tronçon par tronçon, va permettre de répondre aux objectifs et priorités suivantes : optimiser le nombre de places, réduire la vitesse en cas de besoin et étudier certaines rues au cas par cas.

Des règles techniques doivent être systématiquement suivies par le marquage au sol et la détermination du nombre de places. Ainsi, réglementairement une place nécessite 5 m x 2 m (L x l), en dessous de ces dimensions, la Métropole refusera de délimiter une place.

Les rues sont étudiées au cas par cas, et celles qui disposent d'aménagements déjà faits et qui ont déjà un stationnement figé qui fonctionne bien, ne vont pas être modifiées.

Le stationnement, avec la zone bleue et la suppression des alternats, est abordé dans un premier temps : la circulation sera traitée dans un second temps, après avoir observé comment tous ces aménagements liés au stationnement « vivent ».

Il est proposé d'examiner la proposition projetée rue par rue, tronçon par tronçon (voir diaporama) :

- Rue Debussy : L'aménagement proposé est validé à condition que l'on vérifie l'impact sur le nombre de places des constructions en cours de réalisation au début de la rue (depuis Villemejean). De même, les riverains demandent de revoir la proposition de figeage dans l'angle de la rue (dangerosité lié à la circulation) et au débouché sur la rue Fauré.
- Rue Massenet : L'aménagement proposé est validé.
- Rue Gabriel Fauré : Deux tronçons n'obtiennent pas d'avis favorable. Celui entre le débouché rue Debussy et le Cours de la Libération. Il est jugé ne pas prendre en compte les futures sorties des nouvelles constructions, mais également du retrait nécessaire dû au feu de circulation. Ne faut-il pas figer le stationnement en définitive côté impair ?  
Idem il est demandé que l'offre de places de la proposition tienne compte des 3 nouvelles constructions qui vont être réalisées côté pair avant la débouché avenue Villemejean.

Monsieur JESTIN rappelle qu'il s'agissait à travers ce diaporama de présenter un cadre général qui ne rentre pas dans les détails. **Le diaporama annexé à ce compte rendu tient compte des premières observations des habitants. Celui-ci est amené à évoluer en fonction des retours des riverains.**

Prochainement, un courrier avec un plan de principe va être envoyé à tous les riverains des rues concernées pour leur soumettre les propositions d'aménagement. La date de retour de leurs observations est fixée pour la mi-juillet, et l'étude des cas spécifiques sera prise en compte en suivant.

Le marquage au sol de la zone bleue par Bordeaux Métropole est prévu pour la fin du dernier trimestre 2018.

Une réflexion spécifique à la circulation dans le quartier devra être prise en compte par le Conseil Communal d'ici la fin de l'année.